CORPORATION DE LA

CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND

PROCÈS-VERBAL RÉUNION SPÉCIALE COMITÉ PLÉNIER

le 30 avril 2018
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Charles Berlinguette, conseiller du quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 19h14.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION COW2018-063
Proposé par Mario Zanth
Appuyé par Diane Choinière

QUE l'ordre du jour de la réunion spéciale du comité plénier soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

4. Projet de construction des casernes

Le maire Desjardins fait un discours concernant le projet des nouvelles casernes. Mme Helen Collier explique que l'ensemble des intervenants de ce projet sont présents afin de répondre aux questions du conseil.

Suite aux questions, Mme Helen Collier explique que des ajustements ont été faits au projet, notamment l'aménagement paysager.

Suite aux questions, M. Brian Wilson explique que les items pour le chauffage sont pour l'ensemble du bâtiment. Il ajoute que des items ont été retirés dans le but de respecter le budget alloué.

Suite à la discussion des membres du conseil concernant le chauffage, M. Luc Fréchette de la firme Colliers, explique en détail le chauffage sélectionné. Mme Helen Collier explique que certains éléments pourront être ajoutés grâce à la contingence.

Suite aux questions concernant la salle de sport, M. Brian Wilson explique que l'exercice aide aux pompiers atteints de chocs posttraumatiques. Les membres du conseil discutent des ajustements qui ont été faits au projet. Mme Collier ajoute que le but est de fournir des installations actuelles et de combler les besoins de la Cité.

Suite aux questions, M. Brian Wilson explique que la superficie de la caserne de Bourget correspond aux besoins, notamment pour avoir un espace d'enseignement et de formation adéquat.

M. François Lalonde, résident de la municipalité de Russell, offre aux membres du conseil de choisir son terrain afin de construire la caserne de Bourget au lieu de celui qui a été sélectionné. Il ajoute que certaines considérations n'ont pas été faites lors de l'examen de l'option 1. M. Wilson explique que toutes les possibilités ont été évaluées et explique le raisonnement du choix du terrain.

RÉSOLUTION COW2018-064
Proposé par Krysta Simard
Appuyé par Carl Grimard

QUE le comité plénier recommande au conseil d'adopter un Règlement pour autoriser le maire et la greffière à signer un contrat avec Asco au montant de 8 112 586 $ plus TVH pour effectuer les travaux de construction des stations combinées d'incendie et de services paramédicaux de Rockland et de Bourget, tel que recommandé; et

QUE le directeur des services de la Protection soit autorisé à dépenser 120 000$ sur le contenu nécessaire pour les casernes; et

QU'une délégation de pouvoir soit accordée à la directrice générale afin de dépenser les fonds restants de la contingence sur les items jugés nécessaires, identifiés dans les annexes 1 et 2 du rapport ADM2018-012.

ADOPTÉE

Pause de 20h11 à 20h21.

5. Projet d'approvisionnement d'eau pour La Nation

M. Julian Lenhart fait une présentation du projet. Il explique que certaines des améliorations suggérées sont à l'avantage de la Cité, dont les coûts pour les contribuables. Il ajoute que certaines améliorations au réseau sont nécessaires et correspondent aux besoins éventuels de la Cité.

Suite aux questions, M. Lenhart explique la répartition des coûts de ces changements. Il ajoute que certaines dépenses sont nécessaires afin de mettre à jour les installations. M. Dave Darch explique les montants nécessaires; il ajoute que les installations doivent être mises à jour avant la fourniture de service.

Suite aux questions, M. Lenhart explique en détail la capacité de débit d'eau requise pour fournir le service. Il ajoute que cela dépendra de la croissance de la Cité.

Suite à une discussion des membres du conseil concernant le débit d'eau, Mme Collier explique que les coûts que la Cité a l'intention d'imposer vont couvrir la fourniture de service, mais également protéger l'investissement nécessaire. Elle ajoute que la réunion a pour but de présenter le plan concept. Les membres du conseil discutent des divers détails de ce projet.

RÉSOLUTION COW2018-065
Proposé par Jean-Marc Lalonde
Appuyé par Mario Zanth

ATTENDU QUE l'étude *Clarence-Rockland and Limoges Water Servicing Study* démontre des avantages importants de procéder à la fourniture d'eau potable à la municipalité de la Nation, plus particulièrement pour le secteur de Limoges;

QUE le comité plénier recommande que le conseil autorise le directeur de l'Infrastructure et l'aménagement du territoire d'obtenir des services juridiques afin de négocier les conditions d'un protocole d'entente avec la municipalité de la Nation pour la fourniture d'eau potable à Limoges; et

QUE le comité plénier recommande que le conseil autorise le directeur de l'Infrastructure et l'aménagement du territoire de mettre en œuvre le protocole d'entente lorsqu'il sera satisfait des négociations.

ADOPTÉE

6. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 21h19.

_____ _____

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe